



## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Afin de vous permettre de vous inscrire sur les listes électorales, une permanence exceptionnelle sera tenue en Mairie le :

**Samedi 30 mars 2019, de 10 heures à 12 heures,**

Pour procéder à cette inscription, il conviendra de vous munir :

- **de votre carte d'identité ou passeport** (en cours de validité ou dont la validité a expiré depuis moins d'un an),
- **d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois** (avis d'imposition, facture d'eau, d'électricité...).